



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 24.06.2024

Ouverture : 20:05

Local : Salle polyvalente - Assemblée Primaire

Présidence	Christian Roth
Secrétaire	Loïc Blardone
Membres présents	Nicolas Dupont Gérard Birrer Philippe Patthey Anne Perrier Sébastien Rhoner
Membre excusé	Samuel Veuthey
Citoyens présents	77 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée Primaire.

Chaque citoyen a reçu une carte de présence numérotée en entrant dans cette salle, document qui permet de vérifier que les personnes appelées à s'exprimer ou à voter sont inscrites dans le registre électoral.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée primaire a été convoquée officiellement par publication dans le e-BO et par affiche apposée au pilier public. Cette convocation a également été publiée sur le site internet de la Commune et a été adressée en tous ménages.

Au travers d'une rétrospective des mois écoulés, il relève notamment les faits marquants suivants :

- les mutations intervenues au sein du personnel communal avec les remerciements d'usage à l'attention des collaborateurs ;
- quelques statistiques liées à la population, aux bourgeois ou aux entreprises ;
- les réflexions menées sur l'organisation future du Conseil communal en matière de gouvernance qui ont permis d'arrêter, à la majorité des membres du Conseil, une directive d'organisation tant pour l'Exécutif que pour l'Administration ;
- la reprise de l'exploitation de l'Auberge de la Pleyeux ;
- l'attribution de mérites sportifs et culturels à des habitants de Saxon qui se sont distingués à titre individuel ou collectif ;
- les projets portés en matière de jeunesse et d'intégration ;
- les travaux de la Commission « urbanisme » qui accompagne le Conseil communal dans le travail conséquent de révision du Plan d'affectation des zones ;
- la poursuite des réflexions quant au réaménagement du pôle « sport, enfance et scolaire » situé dans le secteur de la Nouvelle Avenue ;

- l'organisation ou l'accueil de diverses manifestations ou assemblées sur le territoire de la Commune.

Ordre du jour de la séance :

- 19.01. Protocole de l'Assemblée primaire du 13 décembre 2023
- 19.02. Lecture des comptes 2023
- 19.03. Rapport de l'organe de révision
- 19.04. Approbation des comptes communaux 2023
- 19.05. Décharge aux organes responsables
- 19.06. Divers

19.01 PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, à moins que les membres présents ne souhaitent le contraire.

Soumis au vote, les procès-verbaux sont approuvés tels que présentés à l'unanimité moins une abstention.

19.02 LECTURE DES COMPTES 2023

Le Président fait un large tour d'horizon des comptes 2023. Il rappelle les nombreuses informations détaillées dans le fascicule des comptes 2023 publié sur l'application communale, sur le site Internet de la Commune et également disponible au bureau communal.

Il rapporte de manière générale sur :

- le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) appliqué depuis l'exercice 2022, au sens des dispositions de l'OGFCo,
- les comptes de fonctionnement qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 5'843'482.47,
- les investissements nets (Fr. 2'692'678.16),
- les amortissements des biens faisant partie du patrimoine financier et administratif (Fr. 2'642'179.16),
- le bouclage avec un excédent de revenus (Fr. 243.37) et une fortune au 31 décembre 2023 de Fr. 1'992'954.02,
- les éléments particuliers des comptes de fonctionnement qui ont touché l'exercice 2023 :
 - l'état des crédits complémentaires (dépassements des crédits budgétaires de plus de Fr. 50'000.- hors charges liées),
 - l'augmentation de la participation communale aux charges de la Police intercommunale en lien avec la nouvelle organisation mise en place en collaboration avec la Commune de Saillon,
 - la reconduction de l'aide à la famille sous la forme de chèque-famille à hauteur de Fr. 200.-/enfant (0-16 ans),
 - les résultats des quatre services autofinancés impliquant des prélèvements et une attribution aux fonds de réserve prévus à cet effet,
 - l'attribution du fonds de péréquation financière d'un montant de Fr. 3'057'519.- en augmentation par rapport à l'exercice précédent,
 - l'attribution d'un montant au fonds de réserve de politique budgétaire,

- les écarts importants au budget pour les investissements, soit notamment :
 - la poursuite du remplacement du système d'éclairage public en plaine,
 - la finalisation des travaux routiers dont notamment dans le secteur de la Route des Torrents,
- quelques indications en lien avec l'état du bilan au 31 décembre 2023 et l'utilisation des liquidités incluant la conclusion d'un emprunt à court terme, déjà remboursé dans l'intervalle.

Pour le surplus, le compte administratif peut être résumé ainsi :

		<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0.	Administration générale	2'476'833.41	311'566.97
1.	Sécurité publique	1'778'628.57	483'634.67
2.	Enseignement et formation	5'432'614.95	584'569.40
3.	Culture, loisirs & culte	2'025'047.25	426'199.75
4.	Santé	1'888'153.01	414'805.95
5.	Prévoyance sociale	5'255'438.14	2'090'466.14
6.	Trafic	4'781'062.69	2'365'600.25
7.	Protection de l'environnement	4'355'665.70	3'984'354.88
8.	Économie publique	628'529.00	445'416.11
9.	Finance et impôts	5'266'435.38	22'782'037.35
	Excédent	243.37	
	TOTAL	33'888'651.47	33'888'651.47

19.03 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

M. Daniel Murisier de la Fiduciaire Dini et Associés SA donne lecture du rapport de l'organe de révision des comptes 2023 et recommande à l'Assemblée de les approuver.

19.04 APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2023

Aucune question n'étant posée, les comptes 2023 de la Municipalité, soumis au vote à main levée, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

19.05 DÉCHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES

Les comptes communaux 2023 ayant été acceptés, l'Assemblée à l'unanimité donne décharge aux organes responsables.

19.07 DIVERS

Au moment d'ouvrir les divers, le Président passe la parole à M. le conseiller Rhoner qui donne encore quelques informations sur le Casino de Saxon et plus particulièrement sur les démarches entreprises avec M. Alil Vardar, acteur belge, qui devrait devenir locataire du bâtiment du Casino durant les prochains mois.

Des travaux de modifications intérieurs sont prévus avant de rouvrir ce bâtiment historique et emblématique de notre Commune en y proposant des spectacles ou des expositions culturelles. Un projet communal est également en cours afin de réaménager les parcelles situées au Sud du bâtiment en vue d'y replanter un verger pouvant accueillir quelques places de parc.

Reprenant la parole, le Président donne encore quelques informations sur les projets importants qui sont en cours et sur lesquels travaille le Conseil communal.

Il s'agit notamment de la révision partielle du PAZ dans le secteur « Alpwater » à la suite de la vente du complexe par Nestlé Waters (Suisse) SA.

De même, des discussions ont été initiées avec CarPostal au sujet d'une ligne de transport public entre les Mayens de Saxon (La Luy) et la gare CFF, entendu que des difficultés sont rencontrées pour le passage du tunnel.

A l'issue de la présentation, la discussion est ouverte et les questions générales ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- savoir si un projet de réfection des fresques du Casino est prévu ;
les fresques seront protégées dans un premier temps mais il n'est pas prévu de les mettre en valeur ;
- connaître la nature des travaux prévus sur le bâtiment du Casino ;
à ce stade, seuls des travaux de rénovation sont prévus sans agrandissement ou transformation extérieure ;
- demander si un espace culturel sera disponible au sein du Casino pour de nouveaux talents ou des talents valaisans ;
quelques dates sont réservées pour la Commune et des discussions pourront avoir lieu avec l'exploitant dans ce sens ;
- rappeler que l'eau issue d'Alpwater est un bien précieux pour la Commune et rendre attentif les Autorités aux zones de protection des sources à proximité de la Source aux Croix ;
- relever que le secteur « PQ Alpwater » ne devrait pas être mis en zone à bâtir au détriment des agriculteurs ;
à ce jour et au sens d'un avis de droit reçu récemment, l'eau de la Source aux Croix est un bien public mais n'a jamais appartenu à la Municipalité. Des négociations sont menées par le Conseil communal afin de reprendre cette eau dans le réseau communal. S'agissant du plan d'affectation de zone dans le secteur d'Alpwater, un plan de quartier est aujourd'hui en force et se situe donc déjà en zone à bâtir ;
- suggérer de prendre des mesures pour protéger les hérissons dans les parcs publics équipés de tondeuses automatiques ;
- relancer la demande tendant à inventorier les établissements publics accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- saluer le projet « Cour verte » initié au sein des écoles et inviter, une nouvelle fois, les Autorités à supprimer les déserts de cailloux des espaces publics ou des giratoires mais aussi à végétaliser les abords du Canal ;
- inviter les Autorités à examiner l'opportunité d'intégrer, au sein du Corps de police, un éducateur de rue pour accompagner les patrouilles qui vont à la rencontre de la population au cœur du village ;
hors du cadre de la police, un projet communal est prévu durant l'été au travers de l'animation socioculturelle et de l'intégration pour aller à la rencontre de la population à la Place de Gottfrey.

Il est pris note des remarques et les réponses utiles sont apportées par le Président ou les membres du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président profite d'adresser ses vifs remerciements à ses collègues du Conseil communal, au personnel communal ainsi qu'à l'ensemble de la population pour la confiance témoignée.

Il saisit l'occasion pour remercier en particulier M. le Vice-Président Dupont, Mme la conseillère Perrier ainsi que MM. les conseillers Birrer et Patthey qui ont annoncé terminer leur mandat communal à la fin de l'année 2024 et pour qui il s'agit ici de la dernière Assemblée primaire.

Finalement, il a le plaisir d'annoncer qu'un apéritif sera servi à l'issue de la rencontre et clôt la séance à 21h30 en souhaitant à toutes et à tous un bel été.

Le Président :

Le Secrétaire :

Christian Roth

Loïc Blardone